



besoins de renseignements...

Par **sabou34**, le **03/10/2012** à **18:21**

bonjour,

J'aimerais qu'on me renseigne.

Pour entrer en formation infirmiere j'ai du quitter mon emploi en cours,j'avais un CDD de 3 ans j'en ai fait que 2.

Cependant pour avoir droit au chomage pendant ma formation, j'ai demandé à etre licenciée, ce que ne voulait pas mon employeur. voila la lettre qu'il m'a fait signer.

"J'atteste Mr X, proviseur du lycee X, que le contrat de Mlle x est interrompu à compter de ce jour, par accord amiable. Le lieu d'etude de Mlle x ne lui permet pas d'assurer son service au lycee X"

Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre du rectorat en me disant que c'est une demission.

Est ce probable alors que à aucun moment je n'ai fait de lettre de demission?

Comment faire face à cette situation?

merci

Par **P.M.**, le **03/10/2012** à **18:41**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **sabou34**, le **03/10/2012** à **18:55**

merci